



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : B. NIEL, C. CONDOMINES (POUVOIR A A. NAYRAC), F. FABRE (POUVOIR A N. TUFFERY), P. BARAILLE (POUVOIR A P. RAMONDENC)

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues ce Conseil Municipal se déroule à la veille de l'hommage national, qui sera rendu demain, par le Président de la République, aux Invalides, en hommage à l'ensemble des victimes, donc décédées dans les attentats d'il y a dix jours et en signe d'association du Conseil à l'hommage national, je vous invite à observer une minute de silence.

Nous allons donc procéder à l'élection du secrétaire de séance. Oui, Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« On a des lumières blanches dans les yeux, c'est particulièrement désagréable là, s'il y avait moyen de faire quelque chose, juste devant vous. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vais me dépêcher sur la première partie pour enlever le carton au plus vite.

Donc, nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur LEFEVERE.

Nous devons donc ce soir à adopter deux comptes-rendus, celui de la séance du 25 septembre et celui de la séance du 29 octobre.

Y a-t-il des remarques sur ces deux comptes-rendus ? S'il n'y a pas de remarque, je mets ces comptes-rendus aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Les deux comptes-rendus sont donc adoptés.

Adoptés à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Bernard NIEL à 18 h 45

Monsieur le Maire

« Avant d'évoquer les décisions du Maire, donc concernant ce Conseil Municipal, nous devons apporter une précision suite aux décisions que nous avons observées lors du précédent Conseil Municipal à la demande de Madame GAZEL et donc je propose à Monsieur FAYET de répondre à cette question, enfin à cette remarque. »

Monsieur FAYET

« Merci, Monsieur le Maire. Donc, nous avons à traiter d'un marché public concernant le Bulletin Municipal pour la Ville de Millau. Ce marché, comme tous les autres d'ailleurs, a été effectué tout à fait dans les règles. L'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 14 juillet dernier, par les voies traditionnelles que sont le B.E.A.M.P. et le site Internet de la Ville, ainsi que sur le Profil Acheteur, « marchés - sécurisés ». Vingt retraits de dossier ont eu lieu, deux candidats locaux se sont fait jour, en l'occurrence « l'Imprimerie MAURY » et « l'Imprimerie IXTHUS ».

Concernant ce marché, les critères étaient de :

- le prix à 35 % ;
- la qualité et la valeur technique à 45 % ;
- et les délais étaient à 20 %.

Le lot 1 constituait l'impression et le lot 2 la diffusion. Le lot 2 s'est révélé infructueux, il n'a y pas eu de candidat, y compris des locaux.

Le choix a été fait de l'attribuer par contrat à une Association d'Insertion Professionnelle Locale, en l'occurrence « Les Charmettes ». Ce marché était conclu pour un an, il est reconductible trois fois et son estimation était à 28 000 € hors taxes.

Pour le lot n°1, deux offres se sont fait jour, « Pure Impression » Manguio et « l'Imprimerie MAURY ». Attribué à « Pure Impression » et ce, conformément aux rapports d'analyses réalisées sur les critères objectifs parfaitement établis. Je précise que sur les trois critères qui étaient demandés : critères prix, qualité et délais, « l'Entreprise MAURY », c'est malheureusement positionnée en numéro 2 sur l'ensemble des critères. Il y avait un critère délais, « l'Entreprise MAURY » nous proposait 4 jours et « l'Entreprise Pure Impression » 3 jours. Je ne dis pas que ça a été déterminant, mais ça a été également pris en considération, et malheureusement partant de là, ils ne pouvaient pas être retenus.

Cette offre qui a été retenue donc, s'est révélée à l'analyse, être inférieure c'est-à-dire 7,72 % moins chère. »

Madame GAZEL

« C'est-à-dire sur 18 000 € de marché.. »

Monsieur FAYET

« Sur 18 000 € de marché, il y avait ... »

Madame GAZEL

« C'est à dire 500 €, quoi ? Non, un peu plus... »

Monsieur FAYET

« Ben ! 7,72 %, c'est un calcul, c'est mathématique, après c'est pas contestable ! Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. A votre Interrogation ! »

Madame GAZEL

« Oui, juste. Je m'interroge juste sur une chose, quand même, quand on veut travailler avec les entreprises locales, pour ce Bulletin Municipal, vous aviez déjà travaillé avec deux entreprises locales, pour les deux premiers numéros. Ces deux entreprises locales qui avaient donc déjà travaillé sur ce même magazine n'ont même pas pu répondre à l'appel d'offre parce qu'un appel d'offre qui sort le 14 juillet, quand on est une petite entreprise et qu'on n'a pas de veille pour vérifier les appels d'offres, et bien à cette période de l'année, d'autant qu'il n'y a plus de parution dans la presse locale non plus, des marchés publics de la Commune, on peut passer à côté. Quand on a envie de prolonger des partenariats qui ont été concluants, ce qui me semble être le cas, on peut aussi passer un petit coup de fil pour dire : « On met un marché en ce moment ». Alors, ce n'est pas la Loi, oui, mais bon c'est des pratiques, voilà, d'autant plus s'il n'y a plus de parution dans la presse locale. Enfin, ça répond d'emblée à la question, c'est que sur vingt dossiers retirés, dont vous parlez, seulement deux entreprises locales. Je trouve que c'est dommage et c'est la méthode qui empêche les locaux de pouvoir répondre, voilà. »

Monsieur le Maire

« Je me permettrai juste de répondre. Je partage votre analyse et je ne vous dis pas que nous ne faisons rien, voilà. Je partage votre analyse. La Loi est la Loi, il y a des règles que vous connaissez, que vous avez évoquées, puisque ça ne se fait pas, mais je partage votre analyse, voilà. Comprenez qui pourra, ou qui voudra ! Quand il y a..., quand les choses et Monsieur FAYET vient de le rappeler, nous suivons, nous respectons les procédures et vous pouvez constater par exemple sur un autre marché du même type d'impression qui est donc, dans les décisions de ce Conseil Municipal, nous avons des prestataires locaux, voilà. »

Madame GAZEL

« Il y a aussi un marché d'enveloppes qui est parti en Charentes, donc il y en a qui restent, mais il y en a beaucoup malheureusement qui partent. »

Monsieur FAYET

« Je peux apporter quelques précisions, Monsieur le Maire ? Oui, vous avez évoqué effectivement la publicité des marchés, je souscris totalement à votre requête. Actuellement, pour des marchés d'un montant de 90 000 € environ, là, les, comment dirais-je ? Ça revient au marché à 800 € environ de frais, si on veut les porter à une échelle locale et pourquoi pas, après tout. Le fait d'avoir recours à une entreprise locale, ça va nous amener à 2 000 €, 2 000 € par marché. Bon, ça mérite réflexion, effectivement. »

Madame GAZEL

« Ça mérite réflexion, parce que 18 000 € c'est un emploi, et là 18 000 € c'est un emploi qui ne sera pas à Millau, voilà. Donc, ça mérite réflexion ! »

Monsieur FAYET

« Autre précision que je pourrai apporter également, nous sommes prochainement dans la refonte du site Internet, ça ne vous a pas échappé, et on a effectivement convenu que dans la prochaine élaboration de ce site soit prévu un onglet beaucoup plus mis en évidence pour la Ville de Millau, concernant les marchés, bien sûr. Chaque fois que possible, chaque fois que l'on peut encourager, ou en tout cas solliciter, le tissu local, il est bien évident qu'on le fait, mais comme vous l'a indiqué Monsieur le Maire.... »

Monsieur le Maire

« Bien sûr ! »

Monsieur FAYET

« Effectivement, il a des règles de droit, et moi je m'attache surtout à la veille juridique, voilà. Pas que, mais aussi à la veille juridique. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour ces précisions. Donc, souhaitez-vous que je donne lecture des décisions relevant de ce Conseil ou pouvez-vous... Pardon, non d'abord j'ai les décisions, et puis après nous passerons au Schéma Départemental. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Y a-t-il des remarques sur les décisions de ce Conseil ? Donc, s'il n'y a pas de question, nous passons effectivement à la note d'information sur le Schéma de Coopération Intercommunale et nous allons pouvoir libérer... »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte

"Note d'information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)".

« Donc, il s'agit d'un débat qui a déjà eu cours au Conseil de Communauté la semaine dernière et qui fait suite, donc à la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui s'est réunie le 18 septembre 2015 et au cours de laquelle Monsieur le Préfet du Département a présenté, a fait sa proposition de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, donc selon la Loi « NOTRE » les Collectivités doivent avoir connaissance de ce Schéma Départemental dans les deux mois suivant la réception, donc du document, dans la Collectivité, ce qui est le cas et il nous avait semblé comme le Schéma de Coopération, (alors je vais essayer de me décaler parce que je ne vois personne), le Schéma de Coopération Intercommunale concerne, comme son nom l'indique, l'Intercommunalité, il nous a semblé opportun qu'il y ait un débat dans la Collectivité, un premier débat dans la Collectivité, donc directement impacté par ce Schéma qu'est la Communauté de Communes et de porter ensuite à la connaissance du Conseil Municipal de Millau, les attendus donc du Conseil de Communauté qui s'est, je vous le rappelle, déroulé la semaine dernière. Lors du Conseil de Communauté, Monsieur le Président de la Communauté de Communes nous a fait un bref résumé du document, ledit document, donc vous aviez eu l'information pour vous dire que ce document, qui ne pouvait pas être, que j'ai ici sur la table, ne pouvait pas être dupliqué en 35 exemplaires et donc nous vous avons proposé de venir le consulter auprès des Services, si cela vous intéressait.

L'idée générale, et pour faire relativement bref et laisser cours au débat, c'est tout simplement de travailler sur deux éléments que sont les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, que l'on dit à fiscalité propre, et l'ensemble des Syndicats Mixtes qui couvrent le territoire, avec des périmètres distincts parfois des Communautés de Communes, des Intercommunalités et parfois des missions qui peuvent se recouper et faire des doublons et donc l'idée est d'aller dans une simplification de l'organisation territoriale.

Nous étions à 35 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, plus une agglomération, une communauté d'agglomérations qui est la Communauté d'Agglomérations de Rodez, et le Schéma qui a été présenté par Monsieur le Préfet, donc le 18 septembre, porte désormais à 17 périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, qui est le Schéma que vous avez derrière nous.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Sud-Aveyron, les services de l'État ont établi ces nouveaux périmètres d'E.P.C.I. sur la base donc, de critères portant à la fois sur les voies de communications, sur les secteurs et bassins d'emplois, sur les zones de chalandises, donc commerciales, sur les bassins de vie et, en fait, sur le maillage des équipements publics, que ce soit les équipements de santé ou les équipements de divers Services Publics, donc c'est sur la base de ces critères pris en considération que les services de l'État ont proposé ces 17 E.P.C.I. pour le département de l'Aveyron. En ce qui concerne le Sud-Aveyron, il y a un certain nombre de modifications que je vous lis et je rejoins en cela les propos tenus par le Président lors du Conseil de Communauté.

Donc, nous avons le regroupement des Communautés du Rougier-Camarès, du pays Belmontais, du pays Saint-Serninois.

Nous avons le regroupement d'une partie de la Commune des Sept Vallons, concernant Coupjac, Martrin, Plaisance et Saint-Juéry avec la Communauté du Saint-Affricain.

Le Sévéragais avec le regroupement des Communautés du Canton de Laissac et de Sévérac-le-Château.

La Communauté du Lévézou-Pareloup regroupée avec celle du Pays de Salars.

Et le maintien, en ce qui nous concerne, des périmètres actuels des Communautés de Muse et Raspes du Tarn, Larzac et Vallée et Millau Grands Causses, voilà.

Donc, nous avons..., nous avions de façon préalable à ces D.C.I., avec le Président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, engagé des rapports et des contacts avec un certain nombre de Communes et de Communautés périphériques à la Communauté de Millau Grands Causses, puisque l'objectif était de pouvoir, j'allais dire étendre, dans un souci de cohérence territoriale, le périmètre de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses. Il se trouve qu'au moment de nos négociations, si vous avez un peu suivi l'actualité, le seuil qui était recommandé alors dans le cadre de la Loi « NOTRe », pour les Communautés de Communes, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, était porté à 20 000 habitants, voilà. Ce qui était un seuil énorme et donc aucune Communauté, de façon distincte, pouvait atteindre ce seuil de 20 000 habitants. Le législateur a, au cours du débat parlementaire, abaissé ce seuil à 15 000 habitants, mais en intégrant un certain nombre de mesures dérogatoires, qui ont de fait permis aux Communautés de Communes, qui entourent la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, de maintenir leur périmètre actuel et donc de fait de ne pas avoir besoin de venir s'associer à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses. Nous l'avons fortement regretté et lors du débat donc, à la Communauté de Communes, le Président de la Communauté, nous a fait part de ce regret pour..., de ne pas voir le périmètre de la Communauté de Communes de Millau s'agrandir autour de nous.

En ce qui concerne les syndicats, il y a eu des dissolutions proposées. En fait, il y a des dissolutions proposées dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunale. Donc 27 Syndicats peuvent faire l'objet d'une dissolution et 3 projets de fusions de Syndicats ont été proposés concernant 8 Syndicats.

En ce qui nous concerne, concernant le bassin du Sud Aveyron, le principal sujet est la fusion d'un certain nombre de Syndicats liés à l'aménagement hydraulique, donc celui de la Vallée de la Sorgues et du Dourdou avec le Syndicat de la Vallée du Rance et le Syndicat Mixte pour l'aménagement hydraulique du bassin du Cernon et Souizon.

Aujourd'hui, mais Monsieur LEFEVERE pourra compléter, il y a des réflexions qui sont menées dans le cadre du S.A.G.E. Tarn Amont pour avoir un Syndicat beaucoup plus élargi sur l'ensemble du bassin donc, Tarn Amont et intégrant de fait tous ces Syndicats Mixtes, tous ces Syndicats Hydrauliques qui étaient proposés à la fusion et l'idée du Bureau et de la Communauté, et je pense que c'est ce qui a été repris en Conseil de Communauté, a été de dire : « Ce n'est peut-être pas nécessaire de faire déjà cette fusion, alors que nous attendons le résultat sur une gouvernance ultérieure d'un périmètre beaucoup plus large que celui qui est proposé et donc avec un Syndicat qui aurait un périmètre beaucoup plus étendu que celui qui est proposé par le Syndicat. », et cela a été l'objet d'une remarque, donc faite au moment du Conseil de Communauté et que je vous propose de reprendre à notre compte.

Autre élément essentiel à porter à votre connaissance, c'est la demande d'adhésion de la Commune du Rozier qui est située sur le Département de la Lozère, de venir intégrer la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, puisque toutes les études qui ont été menées ces derniers mois, par la Commune du Rozier, montrent que le bassin de vie, j'allais dire, naturel et de prédilection des gens du Rozier, qui sont à la fois très proches de Mostuéjols et très proches de Peyreleau, sont tournés vers Millau et qu'eux, aujourd'hui leurs objectifs, c'est d'avoir une intégration à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

Donc, voilà résumées les orientations qui nous concernent sur ce Schéma de Coopération Intercommunale. J'ouvre le débat et, bien évidemment, ensuite nous aurons à nous prononcer, donner un avis sur ce Schéma intégrant les remarques de la Communauté de Communes, des remarques qui ont été adoptées lors du Conseil de la Communauté de la semaine dernière. Donc j'ouvre le débat sur ce point d'information. »

Madame GAZEL

« Donc, je redis ce qu'on a dit déjà en Communauté de Communes, on regrette que les petites Communautés de Communes autour de Millau ne puissent pas venir renforcer notre Intercommunalité. Comment ? »

Plusieurs élus

« Ne veulent pas ! C'est pas ne puissent pas. »

Madame GAZEL

« Oui, ne souhaitent pas. Justement la semaine dernière, j'avais évoqué la possibilité de certaines Communes situées sur Muse et Raspes, qui sembleraient intéressées pour nous rejoindre. Et en effet, les informations que j'ai et que vous devez avoir, j'imagine, c'est que les Communes de Montjaux et Castelnau-Pegayrols actuellement travaillent ensemble pour la création d'une Commune Nouvelle, ce qui les obligerait à se repositionner quant à leur Interco. Visiblement les élus de ces deux Communes seraient attirés par Millau, auquel cas les deux Communes de Verrières et de Saint-

Beauzély n'auraient plus continuité géographique avec la Communauté de Communes de Muse et Raspes et nous rejoindraient dans cette hypothèse aussi, de fait. Autre conséquence de ces actes serait que la Communauté de Communes des Raspes et de la Muse, non Raspes et Muse, ne serait plus au seuil de 5 000 habitants et serait elle aussi obligée d'éclater et de rejoindre d'autres Communautés. Donc, moi il me semble que cette démarche irait dans le bon sens de cohérence de territoire, parce que ces communes-là, les habitants, leur bassin de vie, c'est Millau, tous leurs loisirs c'est à Millau, donc il y a une cohérence territoriale et donc je me dis, qu'en tant que Maire, en tant que Vice-Président à la Communauté de Communes, peut-être prendre votre « bâton de pèlerin » pour aller accompagner cette démarche et la mettre en œuvre avant la validation par le Préfet en début d'année prochaine. Bon, après ça reste des Communes, mais là on est là pour échanger des informations, ça me semblait important d'en parler aussi, voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors, cela rejoint tout à fait ce que je vous ai dit tout à l'heure, en vous disant qu'avant la présentation du Schéma Directeur, le Président de la Communauté de Communes et moi-même avons rencontré un certain nombre de Maires des Communes périphériques pour arriver à les convaincre de venir rejoindre notre Communauté de Communes. Et comme vous venez..., à ce jour, même s'il y a des intentions, les intentions ne sont pas concrétisées et que, malheureusement, le Schéma qui nous est présenté ne nous est présenté que sur des faits, j'allais dire, avérés et concrets. Si d'ici l'adoption de fin d'année, ces Communes se manifestent dans ce sens là, bien évidemment, enfin moi je n'ai pas changé d'avis depuis, c'est de dire : « Bien évidemment, on considère que le bassin de vie de ces communes-là, c'est bien évidemment Millau. » Et on est bien d'accord là-dessus et donc, moi je suis tout à fait prêt à appuyer au moment où les Communes, pas d'ingérence dans les Communes voisines, feront les démarches clairement et officiellement pour venir rejoindre la Communauté de le faire, bien évidemment, mais sachez que nous avons déjà eu en amont des contacts avec elles, enfin avec eux. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, on avait parlé aussi en Conseil Communautaire de la Commune de Verrières. Est-ce que vous pouvez nous donner des informations par rapport à leur situation ? Puisqu'il y a quand même un projet, si on prend « Millau-Sigean 2 », peut-être que la Commune de Verrières serait aussi impactée par ce projet ? »

Monsieur le Maire

« Alors, moi je n'ai pas eu, ce n'est pas moi qui ais des contacts avec la Communauté de..., avec la Commune de Verrières. Ce que je sais aujourd'hui, et vous avez raison de citer cet exemple-là, c'est qu'ils seraient intéressés à terme de travailler avec nous sur le sujet, voilà, mais moi je n'ai pas d'information précise de la part de la Commune de Verrières, voilà. Sur leur souhait de venir nous rejoindre. Sur leur souhait de venir travailler avec nous sur le périmètre de Sigean, là oui je peux vous donner une information. Sur leur souhait de venir nous rejoindre dans le cadre de la Communauté de Communes, là moi je n'ai pas d'information. Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Sur le cas de ces Communes précisément, il faut dire qu'on a quand même des sujets techniques sur lesquels on travaille déjà avec eux, alors est-ce qu'on peut l'interpréter comme une volonté de rapprochement, je ne sais pas, ça je laisse libre cours à l'imagination de chacun, mais les sujets notamment de l'eau concernant la Muse, les sujets des déchets avec la question des déchetteries et bon, et Sigean 2, sont des sujets qui sont structurants et qu'on travaille déjà en technique avec eux. Donc voilà, il y a déjà de l'opérationnalité de rapprochement, quoi. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je propose d'abonder dans le sens de l'avis rendu par la Communauté de Communes, avec des précisions complémentaires peut-être, qui pourraient être rajoutées sur les éléments que nous venons d'indiquer à l'instant qui est de dire : « Notre volonté, enfin notre souhait est de pouvoir reprendre l'attache de Communes environnantes sans peut-être forcément les citer pour ne pas heurter des sensibilités, mais en disant que nous sommes prêts à reprendre des contacts avec ces Collectivités-là, voilà et l'avis serait émis en ce sens, puisque l'avis de la Communauté était d'approuver le Schéma de Coopération à 17 secteurs, 17 périmètres avec les remarques que je vous ai faites tout à l'heure et abonder des remarques que nous venons de faire.

Est-ce que vous êtes d'accord sur un avis sur cet avis ? Merci beaucoup. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 02 :

02. "Dérogation à la règle du repos dominical des salariés – Année 2016".

« Merci, Monsieur le Maire. Donc la délibération n°2 est sur la dérogation à la règle de repos dominical des salariés pour l'année 2016.

Donc, la Loi pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des Chances Économique dite Loi « Macron » a apporté des modifications relatives à la règle du repos dominical, dans les commerces de détail.

Dans les ensembles..., dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut accorder une dérogation au repos dominical des dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an et par branche d'activité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite à la demande de nombreux commerçants Millavois souhaitant ouvrir leurs établissements certains dimanches de l'année, notamment à l'occasion des soldes, en période estivale, lors de manifestations sportives ou pour les fêtes de fin d'année, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un avis favorable à ces ouvertures.

La liste des dimanches désignés a été définie en concertation avec les représentants des différentes branches d'activités et doit être arrêtée avant le 31 décembre 2015, après avis conforme du Président de la Communauté de Communes.

Tout salarié employé un dimanche sur autorisation du Maire, percevra une rémunération égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée de travail équivalente et un repos compensateur équivalent en temps qui sera accordé, par roulement, dans la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillé.

Considérant le dynamisme et l'animation que ces ouvertures contribuent à apporter au commerce local, il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis sur une autorisation d'ouverture des commerces de détail pour douze dimanches de l'année 2016 et listés en annexe, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 03 :

3. "CLSPD : médiation sociale"

« Dans le cadre du CLPD, c'est le recrutement d'une médiatrice.

Donc, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville met à disposition depuis le 1^{er} juillet 2012, une médiatrice professionnelle pour la population du centre ville et l'an dernier donc, à notre demande, son champ d'action a été étendu aux quartiers sensibles de Millau.

Cette mission qui correspond à 10 h par mois environ bénéficie d'un subventionnement de la part de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances et, à ce titre, elle a accordé cette année une subvention d'un montant de 1 300 € pour cette action.

La municipalité souhaite renouveler cette action visant à :

- amener des populations très différentes à se rencontrer pour mieux se connaître et se comprendre afin de créer une meilleure cohésion de quartier ;

- contribuer à la restauration du respect des règles de civilité et des usages liés à l'occupation de l'espace public, notamment entre les générations ;

- participer à l'émergence de solutions dans les relations conflictuelles de voisinage.

Cette action fait partie des outils à disposition de la Collectivité pour participer à la Tranquillité Publique. Il s'agit également d'un objectif de stratégie nationale défini par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'appel d'offre lancé au mois de septembre 2015 a permis de retenir la candidature de Madame Françoise JUELLE, pour un montant annuel prévisionnel de 4 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale Civisme, Citoyenneté, Prévention et Sécurité Publique du 17 novembre 2015 :

- d'approuver le recours ponctuel à un médiateur social dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir toutes les subventions qu'il est possible de percevoir pour aider au financement de cette action, notamment auprès de l'A.C.S.E. ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le médiateur social et tous les documents découlant de la présente délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« D'après ce que j'ai compris, la personne qui y était démissionne pour être remplacée par une autre ? »

Monsieur le Maire

« Non, c'est que le contrat était terminé et qu'il y a eu un nouvel appel à candidature avec 3 candidats, c'est ça ou 4 candidats et qu'il y a eu un jury de recrutement des candidats. »

Monsieur CHIOTTI

« D'accord. Il y a un moyen d'avoir un compte-rendu de leurs missions, là ? Savoir où ils passent, qu'est-ce qu'ils font précisément, parce que j'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait quelqu'un qui faisait ça, ce travail. »

Monsieur le Maire

« Ah non, c'est pas nouveau, vous savez..., c'est pas nouveau, c'est pas une nouveauté. »

Monsieur CHIOTTI

« Dix heures par mois, oui ! »

Monsieur le Maire

« Vous dire où il passe ? Qu'est-ce qu'il fait ? C'est toujours délicat, dans la mesure où ça concerne des cas particuliers, donc en difficultés, puisqu'ils sont censés être là pour régler des différents sociaux ou familiaux, mais vous pouvez peut-être voir avec Monsieur..., en direct avec Monsieur ASSIER pour en discuter avec lui, de façon confidentielle, on va dire, voilà. Et ensuite le deuxième élément, là qui est public c'est que cette personne suit et assiste régulièrement aux réunions du CLSPD et aux diverses ..., et aux réunions plénières et aux réunions donc, de commissions du CLSPD et nous a accompagnés par exemple sur le diagnostic « En marchant » du CLSPD en Ville pour identifier les lieux sur lesquels elle avait à intervenir en terme de médiation, voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :

4. "Mise en place de la vidéoprotection : approbation de l'opération et demande de subvention"

« Bien, Monsieur le Maire a démontré par ses décisions que la sécurité de ses administrés était une de ses priorités. Comme vous le savez, il doit répondre aux attentes de sa population en assurant le maintien de l'ordre public, la lutte contre les incivilités, les actes de malveillance et l'intervention rapide pour mettre fin aux atteintes à la tranquillité et à la salubrité publique. La vidéoprotection a été le moyen complémentaire actif et dissuasif à la présence humaine que Monsieur le Maire a mis en avant dès les premiers jours de son mandat. La vidéoprotection vise à dissuader et à anticiper la commission d'infractions et de participer le cas échéant à la recherche des auteurs. Aujourd'hui, après des études de faisabilité techniques et financières faites à sa demande, nous avons délibéré sur la prochaine installation de ce moyen de protection des Millavois.

La vidéoprotection est aujourd'hui un outil incontournable au service de la politique de sécurité et de prévention des villes, elle s'inscrit dans la stratégie territoriale de sécurité et mise en œuvre dans le cadre d'un CLSPD, ce qu'on a dit tout à l'heure, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la délinquance locale et le recueil des actes répréhensibles commis par des individus sur le territoire de la commune.

Si certains facteurs de son développement sont d'origine exogène en raison de la proximité de voies de communications rapides, en l'occurrence l'A75, elle est favorisée également par des regroupements de personnes sur la voie publique perturbant la tranquillité par des tapages, de la consommation d'alcool excessive ou de cannabis.

Après étude et analyse des faits recensés, des secteurs de concentration de la délinquance et incivilités ont été identifiés. Ils se situent notamment :

- aux abords des lieux de rassemblements nocturnes (bar, épicerie, discothèque...);
- autour des zones commerciales dans le cœur de Ville ;
- aux abords des établissements scolaires ;
- sur les lignes de bus intra quartiers.

Il faut malheureusement adjoindre à cet état les attentats sur le territoire français qui nécessitent une vigilance accrue de la part de tous les acteurs en charge de la sécurité des personnes et des biens.

En 2016, une première phase sera mise en œuvre avec l'installation du dispositif de transmission, l'implantation de 7 caméras et l'équipement du Centre de Supervision Urbaine. L'opération sera finalisée au plus tard en 2020, avec la mise en place de 29 caméras au total.

Le coût de cette opération est estimé à 200 000 € en 2016 et 50 000 € par an de 2017 à 2020.

Le Préfet du Département sera saisi fin 2015 pour obtenir une autorisation préalable à l'installation du système, conformément aux textes en vigueur. Le dossier a été réalisé avec l'assistance du bureau d'études spécialisé : Études Maintenance et Conseil Informatique Télécoms, en collaboration avec le référent sûreté départemental de la Police Nationale. Cette démarche intégrera les impératifs de respect des libertés publiques et individuelles en proposant des masquages sur les parties privatives qui seraient dans le champ visuel des caméras.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale Civisme, Citoyenneté, Prévention et Sécurité Publique du 17 novembre 2015 :

- d'approuver le projet de création d'un réseau de vidéoprotection, ainsi que d'un Centre de Supervision Urbain au sein du service de la Police Municipale, situé rue de la Condamine ;
- de mandater Monsieur le Maire pour déposer le dossier d'autorisation préalable à la réalisation d'un système de vidéoprotection à la Préfecture, pour avis de la Commission Départementale ad hoc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter autant que de besoin l'extension des zones bénéficiant déjà d'une autorisation préfectorale de surveillance du domaine public ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possible des partenaires, notamment auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ainsi que du Conseil Départemental de l'Aveyron, susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de l'opération susvisée ;
- et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, d'abord je voudrais dire en préambule que nous n'avons pas de tabou sur la vidéoprotection puisque nous-mêmes nous en avons installé au CREA et qui avait résolu en partie les problèmes qui étaient posés au CREA. Mais là quand même, je trouve que vous faites fort, là 350 000 €, 200 000 € en 2016, 50 000 € après les années suivantes, 27 caméras dans Millau. Je ne sais pas, moi je vis à Millau, je travaille sur la place du Mandarous, je suis en vélo, je me promène en ville, je sors le soir, je vais me balader, je ne me sens pas en insécurité, je ne vois pas de la délinquance. Je suis la presse, la presse ne relate pas une grande délinquance. Est-ce que ce n'est pas démesuré pour une ville comme la nôtre ? 350 000 € je vous rappelle quand même que depuis 3 – 4 Conseils Municipaux, on se déchire sur 45 000 € pour les étudiants, on se déchire sur cette somme de 45 000 € et là 350 000 € d'un coup qui tombent sur la table. Pour quoi faire ? Voilà. Vidéoprotection, est-ce que dans les conclusions du CLSPD, il y a une recrudescence telle que ça s'impose ? Je ne sais pas, j'ai du mal à comprendre, j'ai du mal à suivre là. Enfin, c'est surtout sur le montant. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT, moi je n'oppose pas la sécurité des concitoyens aux étudiants et au maintien des étudiants à Millau. Sur la sécurité des concitoyens, je vous l'ai dit, je vous le redis et je l'ai dit au CLSPD à plusieurs reprises. Je pense qu'il y a à Millau un très net sentiment d'insécurité ou du moins d'incivilité plus exactement, voilà d'incivilité, le sentiment d'insécurité étant l'étape suivante, c'est-à-dire quand les gens ont atteint un certain niveau de sentiment d'incivilité, ils ont le sentiment de tomber dans l'insécurité. Millau n'est pas les « quartiers nord de Marseille » ou n'est pas des banlieues les plus difficiles sur le territoire national, je vous l'accorde bien volontiers et tant mieux, tant mieux. Cependant et ceci dit, il y a malgré tout dans certains quartiers sur certains axes, un vrai sentiment de la part des populations et en particulier des populations âgées, un sentiment de difficultés et d'insécurité et l'actualité, malheureusement, parfois nous donne raison dans ce sens. Aujourd'hui, l'effectif total, si je ne dis pas de bêtise, c'est 27 ou 29 caméras. La première tranche est une tranche de 7 caméras sur l'hypercentre qui est aujourd'hui le secteur le plus sensible et le plus délicat. Allez en centre ville rencontrer les commerçants, qui vous diront tous qu'ils ont des difficultés d'incivilité dans les rues devant leur pas-de-porte, qui posent des difficultés à l'exercice de leur commerce. Allez dans certaines rues, vous savez pertinemment qu'il y a de la vente de produits illicites en pleine journée, sans que ... Pardon ? »

Madame GAZEL

« Ils iront dans la rue d'à côté ! »

Monsieur le Maire

« Mais on a..., on ne peut pas mettre des caméras dans toutes les rues, Madame GAZEL, mais le fait d'avoir un réseau quand même sur des points positionnés de façon stratégique en terme de circulation, en terme de visibilité, en terme de communication fait ou font que, quand même, on a le sentiment d'amener un élément complémentaire de sécurité. Je l'ai dit et Monsieur..., enfin Claude ASSIER l'a rappelé, aujourd'hui on ne peut pas continuer à laisser le sentiment d'incivilité prendre de l'ampleur au risque de tomber dans un vrai climat de sentiment d'insécurité, voilà. Ce que j'ai dit aussi et la délibération précédente vous l'a montré, c'est que le dispositif de vidéoprotection est un dispositif qui arrive en bout de chaîne et que le premier dispositif des dispositifs c'est la présence humaine dans les rues, qui soit une présence humaine de médiation et nous avons vu la délibération qui a été adoptée tout à l'heure sur la reconduction du dispositif de médiation et sur la présence de Police Municipale qui est là, à mon sens et avant tout et je l'ai encore redit hier au chef de la Police Municipale, une Police Municipale qui est là pour accompagner la population, rassurer et sécuriser la population, voilà. Donc, il y a d'abord la présence humaine sous deux aspects : préventif et parfois répressif avec la PM et le niveau supplémentaire avec le dispositif de vidéoprotection.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Oui, Claude ALIBERT, c'est plus vraiment sur la vidéoprotection, Claude ALIBERT a évoqué le DUT, je voulais simplement savoir si vous aviez appris que le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche venait d'émettre un avis défavorable sur l'IUT de Millau pour, entre autres, trois raisons :

- les critiques récurrentes dont fait l'objet la Municipalité dans la presse ;
- l'absence de soutien franc de la Municipalité ;
- la fin de partenariat public / privé.

Et le Maire qui ne s'est jamais déplacé au Ministère, depuis les 18 mois de mandat, alors que votre prédécesseur y était allé, même sous WAUQUIEZ, c'est plutôt votre habitude de le voir. Je voulais simplement dire que le budget moyen d'un

étudiant à Millau, enfin à part tout, c'est 10 000 € annuels, donc 50 étudiants en moins en cœur de ville c'est 500 000 € en moins et oui, et oui. Alors, après avoir jeté l'opprobre sur le Mondial de Pétanque, vous êtes entrain de faire la même chose sur l'IUT, qui va finir par disparaître également. Alors après vous pourrez essayer de remonter d'autres formations universitaires comme vous êtes entrain de remonter un Mondial de Pétanque. Mais quand on a des outils, pourquoi les casser ? Pourquoi pas essayer de les faire travailler ? De les faire prospérer ? Voilà. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, j'espère que vous mesurez ma grande mansuétude et ma grande ouverture d'esprit puisque l'intervention que vous venez de faire n'a, me semble-t-il, absolument aucun rapport avec la délibération en cours. N'a aucun rapport, donc je répondrai, je vais garder l'ordre du jour et être respectueux de l'ordre du jour. Sur l'IUT, on ne va pas refaire les conversations que nous avons eues. Monsieur ALIBERT vient de dire que nous avons déjà longuement délibéré sur l'IUT. Bon, j'irai d'un petit commentaire, quand je vois les arguments que vous venez de donner, quand on sait que nous venons de remettre 45 000 € concernant la Commune, 45 000 € concernant la Communauté de Communes, 70 000 € ou presque 69 000 € concernant le Conseil Départemental, de là à dire que nous ne marquons pas un intérêt pour l'IUT Info Com de Millau, je trouve que c'est quand même un peu léger comme arguments, voilà. Quant aux déclarations du Maire sur l'IUT Info Com, vous me montrerez une seule de mes déclarations indiquant que je voulais la tête du DUT Info Com, une seule. Donc, je pense que c'est un faux procès, donc je n'irai pas plus loin, parce que, encore une fois, c'est complètement hors sujet dans le cadre de la délibération et je vous demande si vous avez une intervention particulière et précise dans le cadre de la vidéoprotection qui est l'objet de cette délibération ? »

Madame GAZEL

« Je n'en ai pas Monsieur le Maire, mais quand je m'exprime dans la presse, vous me dites qu'il vaudrait mieux que le débat démocratique ait lieu ici... »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Madame GAZEL

« Donc, j'ai essayé d'amener le débat démocratique ici, mais si... »

Monsieur le Maire

« Alors, le ... »

Madame GAZEL

« Si vous voulez je ferai un point presse, parce que j'ai encore pas mal d'autres sujets à évoquer, en effet ! »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie, je vous en prie, exprimez-vous, je ne veux pas que... Par contre je vous rappelle quand même que le règlement intérieur prévoit une toute petite formalité pour des questions de ce type, qui s'appelle les questions diverses, qui sont à poser dans des délais raisonnables, alors je n'ai plus les délais en tête, de façon à ce que vous puissiez clairement présenter, exposer vos questions dans le cadre du règlement intérieur. »

Madame GAZEL

« Que vous vous appliquez également, parce que j'ai le souvenir d'un Conseil Municipal où vous avez débuté un préambule qui parlait uniquement d'un point presse que nous avons fait, or ce n'était pas l'ordre du jour, donc moi je veux bien appliquer la règle, si tout le monde l'applique. »

Monsieur le Maire

« Je pense que nous l'appliquons et regardez je fais même une entorse à la règle en vous laissant la parole sur ce sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

Ceci dit, y a-t-il d'autres interventions sur la délibération précise n°4 de la vidéoprotection ? Oui, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Oui, non, juste un petit point. Je vois que vous reconnaissez vous-même qu'il n'y qu'un sentiment d'incivilité et un sentiment d'insécurité. Vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas de constat prégnant qui dise qu'il y a vraiment une incivilité récurrente à Millau, donc je trouve, moi aussi, pour ma part que 29 caméras et un coût de 250 000 € pour un sentiment, ça fait cher le sentiment. Merci. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je pense que la vidéoprotection participe aussi à ce sentiment de sécurité. Madame AYOT, puis Monsieur LEFEVERE. »

Madame AYOT

« Je crois que, quand on parle d'un sentiment, régulièrement nous avons les commerçants qui nous appellent pour nous expliquer que dans, notamment, dans la rue du Mandarous, il y a des incivilités importantes, qu'ils ont peur pour leurs salariés lorsqu'ils sont obligés de partir à la fermeture, donc je crois qu'on est au-delà d'un sentiment, il y a certainement des incivilités, alors on l'a dit, on n'est pas dans l'insécurité, mais il y a forcément des incivilités, moi je peux vous dire que le nombre de commerçants qui m'appellent pour me dire : « Il y a des personnes qui perturbent les clients et ils ne viennent pas dans nos commerces, ou qui perturbent nos employés lorsqu'on ferme les commerces. » Il y en a un certain nombre. Donc, on ne peut pas dire que c'est que du sentiment.....

Vous savez les caméras, quand on installe des caméras, ça met une certaine protection, puisque l'intérêt c'est de les visualiser ces caméras, donc ça a démontré dans d'autres villes que si on met des caméras, eh bien, les rues sont beaucoup plus surveillées que s'il n'y a personne, on ne peut pas mettre une personne en permanence. La caméra remplace le fait que, eh bien, on surveille à un certain nombre de moments ce qui se passe ou on peut aussi visionner ensuite. Vous avez bien vu que dans les attentats de Paris, on a visionné des vidéoprojections et on a quand même trouvé un certain nombre de personnes qui avaient participé à ces attentats, donc ça ne sert pas à rien. »

Monsieur le Maire

« Oui, là-dessus ? Parce qu'il y avait Nicolas LEFEVERE qui voulait prendre la parole. »

Monsieur ASSIER

« Je vais juste répondre à Madame GAZEL. »

Monsieur le Maire

« Ah ! »

Monsieur ASSIER

« Madame GAZEL, donc l'intérêt de la vidéoprojection justement, c'est de visualiser en temps réel, c'est-à-dire que chaque fois que ce sera visualisé, c'est que forcément en centre ville il y aura une patrouille qui tournera, donc c'est pour ça que la vidéoprojection est efficace. Une fois qu'il n'y aura plus d'agent de Police Municipale, il y aura un déport au Commissariat et le Commissariat pourra à son tour visualiser les caméras qui se trouvent sur le centre ville ou ailleurs et faire intervenir leurs patrouilles en cas de problème. »

Monsieur ALIBERT

« Excusez... »

Monsieur le Maire

« Alors, attendez, Monsieur LEFEVERE, après Monsieur DURAND et puis Monsieur ALIBERT. »

Monsieur LEFEVERE

« Merci. Monsieur ALIBERT, vous êtes un homme grand, costaud, dans la force de l'âge, donc c'est sûr que ce sentiment ni d'insécurité, ni d'incivilité, vous ne le sentez pas. Moi, j'ai trois vendeuses qui me disent à longueur d'année qu'elles ont peur de sortir après la fermeture des boutiques à 19 h, pour aller rejoindre les parkings gratuits extérieurs et que c'est la raison pour laquelle elles ne veulent pas se garer sur les parkings gratuits à l'extérieur de la ville. Et, je suis désolé, j'ai une fille de 13 ans qui, quand elle sort du collège à la place du Mandarous et qu'elle va à ses activités que ce soit à la danse ou au Conservatoire, eh bien, elle a peur à la nuit tombée entre 18 et 19 h, elle a peur de rentrer seule, je suis désolé. Alors, ça n'est en effet qu'un sentiment, mais une fois n'est pas coutume Michel, tu nous accorderas que pour une fois, on prête de l'importance au sentiment. »

Monsieur le Maire

« Bon là, il y a un message que nous ne maîtrisons pas, mais faudra nous expliquer. Il faudra nous expliquer. Monsieur DURAND à vous. »

Monsieur DURAND

« Bon oui, moi je voudrais voir un peu plus les techniques. Pratiquement, ce sera un centre de visionnage opérationnel ou ça sera que de l'enregistrement ? Il y aura une personne qui aura les 29 caméras, enfin les 29 écrans de télévision devant elle et qui 24 h, enfin 24 h à part quand ils passeront le relais au Commissariat, qui visualisera tout ça ? »

Monsieur ASSIER

« C'est ça ! »

Monsieur DURAND

« OK merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Moi, ce que je voulais dire suite à ça et vous le confirmez, votre délibération, elle est caduque, vous parlez de vidéoprojection et en fin de compte, vous voulez mettre de la vidéosurveillance. Eh bien si, vidéoprotection on enregistre et si on a besoin, on va chercher les cassettes ou les CD de ce qui a été vu et si vous mettez quelqu'un en permanence devant les écrans, un studio, c'est de la vidéosurveillance. »

Monsieur ASSIER

« Non, la vidéosurveillance, ça s'adresse aux grandes surfaces, la vidéoprotection c'est sur la voie publique. »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, sur la disposition de ces caméras, il y en aura donc en centre ville, mais ailleurs dans les quartiers de Millau, un peu partout, bon. Est-ce que vous... J'ai remarqué depuis quelque temps la multiplication des tags, notamment sur de nombreux quartiers, pas uniquement en centre ville, donc je voulais savoir un peu s'il y avait une opération aussi de prévue par rapport à ça ? Voilà. »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle qu'il y a un dispositif qui est établi, qui est clair, qui repose d'abord et avant tout sur le dépôt d'une main-courante de la part du propriétaire du bien qui a été tagué auprès du Commissariat de Police et ce n'est qu'à partir de ce moment-là, que la Collectivité intervient pour enlever le tag. Le préalable, c'est la manifestation d'une main-courante de la part du propriétaire du bien qui a été tagué. Monsieur LEFEVERE. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, je complète l'information qui est déjà précise, en expliquant que ce procédé est gratuit, d'accord, pour les propriétaires. Donc, ils n'auront pas à payer l'intervention, mais pour cela il y a un préalable qui est le dépôt de la main-courante et ce sont les services municipaux qui interviennent pour effacer le tag, on est équipé, voilà, il y a un équipement particulier, il y a des personnes, je ne vais pas dire dédiées à ça, mais qui sont formées pour ça, en tout cas. Mais, c'est bien de le rappeler, c'est vrai, Philippe a raison, il y a beaucoup ... »

Monsieur ASSIER

« C'est pas le sujet. »

Monsieur LEFEVERE

« Non, mais d'accord, la question c'est les tags. Philippe a raison, il y a une recrudescence et je pense que la population ne sait que trop peu que c'est à elle à faire la démarche auprès du Commissariat, d'aller déposer une main-courante et qu'ensuite on peut intervenir. Donc, c'est bien de l'avoir signalé. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Y aura-t-il des caméras temporaires saisonnières à la piscine notamment, entre autres pour les maîtres nageurs, c'est prévu... ? »

Monsieur le Maire

« Le périmètre de la piscine est visé par les caméras de surveillance. »

Monsieur ASSIER

« Deux caméras. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur CHIOTTI, je vous en prie. Je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 3, 4, 5. Madame DALLE ? Donc les voix pour. Oui, pour qu'on soit sûrs de... Madame GAZEL a changé les habitudes en posant des questions comme ça, je peux bien changer les habitudes avec le vote. Merci. »

Adoptée par : 30 voix pour

5 Abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

5. "Convention de partenariat Ville de Millau / Aveyron Culture – Mission Départementale : Accompagnement saison culturelle Théâtre de la Maison du Peuple"

« Bonsoir, donc Aveyron Culture, puisque la Mission Départementale a changé de nom récemment,

et la Ville de Millau, au travers du Théâtre de la Maison du Peuple, sont partenaires sur des actions de médiation menées en lien avec les spectacles de théâtre, de danse ou musique programmés dans le cadre de la saison 2015-2016, donc du théâtre. Donc, il est nécessaire de passer une convention de partenariat afin de poser le cadre des obligations de chacune des parties. Vous avez la liste dans la convention annexée à cette délibération des différentes actions qui seront menées au cours de cette saison.

Alors, je peux prendre comme exemple d'intervention de la Mission Départementale, d'Aveyron Culture, pardon, Mission Départementale, qui prendra par exemple en charge à l'occasion du spectacle : « Petites histoires.com », de la compagnie Accrorap en stage départemental animé par un chorégraphe et donc la mission prend en charge les frais et la prestation du chorégraphe et en contrepartie Aveyron Culture encaissera les recettes de l'atelier de danse qui sera proposé à cette occasion.

Il y eu d'autres actions, notamment par exemple à l'occasion de la conférence spectacle : « T'as vu c'que t'écoutes ? ! », qui a été proposé au mois de novembre, donc récemment.

Et vous retrouvez toute la liste de ces..., donc de ces actions de médiation très importantes, particulièrement en direction du jeune public, voilà.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver les termes de la convention ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Convention de partenariat de développement promotionnel Commune de Millau / Radio Larzac"

« Donc là, la Ville de Millau et Radio Larzac travaillent sur des projets en commun en lien là aussi avec la programmation de la saison 2015-2016 du Théâtre de la Maison du Peuple. Donc vous avez quatre événements en particulier que vous retrouverez dans la convention qui est annexée à la délibération :

- le jeudi 19 novembre, avant le spectacle de théâtre « Vision », qui avait lieu la semaine dernière, de Pierre Mégos, l'association Radio Larzac a présenté une rencontre-débat sur le thème « Le numérique et l'interaction entre les différents médias », donc vous pouvez réécouter d'ailleurs cette émission qui a été très intéressante sur le site de Radio Larzac ;
- le vendredi 18 mars, avant le spectacle de théâtre « Discours à la Nation », l'association Radio Larzac présentera une rencontre-débat autour du thème du spectacle, sous forme d'émission radio ;
- le samedi 9 avril 2016, avant le concert de YOM, donc qui est proposé en co-accueil avec Millau en Jazz, « Le silence de l'exode », l'association Radio Larzac présentera une rencontre-débat avec plusieurs partenaires sur la thématique autour de l'exode, donc en lien avec l'actualité. Cette émission sera en direct dans le hall du Théâtre à 18h30 ;
- et le 17 mai, dans le cadre des « Échappées », Radio Larzac sera à Roquefort pour une rencontre-débat en lien avec le spectacle « Petit Pierre » de Suzanne Lebeau.

Donc, afin de participer aux frais d'accueil, enfin voilà aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la Ville de Millau s'engage à verser une somme de 3 000 €, 2 500 € étant versés sur le budget du Théâtre de la Maison du Peuple et 500 € sur le budget du Service Culture, puisque le Service Culture a souhaité s'associer à ce partenariat. Radio Larzac intervenant aussi sur d'autres actions culturelles en lien notamment avec le Musée ou la Bibliothèque, voilà. Et elle propose aussi des pastilles de 10 minutes par spectacle et des virgules radiophoniques, également en lien avec les actions culturelles de la Ville.

Voilà, donc il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. "Convention de partenariat tripartite Ville de Millau / Ville d'Onet le Château et MJC Rodez"

« Donc, le Théâtre de la Maison du Peuple, le Théâtre de La Baleine à Onet le Château et la MJC ont..., ce sont trois structures qui ont une programmation très diversifiée en terme de spectacles vivants et elles ont travaillé sur la possibilité de s'entendre pour proposer des tarifs préférentiels à leurs abonnées, donc voilà. En présentant la carte d'abonné, une pièce d'identité, les spectateurs pourront bénéficier de tarifs réduits dans chacune des trois structures, donc que ce soit au Théâtre de la Maison du Peuple, à La Baleine ou à la MJC de Rodez.

Il est donc nécessaire de passer une convention tripartite de partenariat afin de poser le cadre des obligations de chacune des parties,

Donc, il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention que vous trouverez en annexe ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention . »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

8. "Festival de Noël 2015 « Bonheurs d'Hiver » : Exonération de redevances d'emplacement et participation financière"

« Voilà, donc cette délibération concerne les festivités de fin d'année qui prennent cette année le nom de Festival de Noël « Bonheurs d'Hiver » il s'agit de l'exonération de redevance d'emplacement et également de participations financières. Dans le détail, à l'occasion des festivités de fin d'année, donc du Festival « Bonheurs d'Hiver », la gratuité des droits liés à la Redevance d'Emplacement de place sera accordée aux partenaires et intervenants qui sont mentionnés ci-dessous donc :

- Monsieur Alain LOUE, qui est le prestataire qui propose le Carrousel sur la place du Mandarous, qui est exonéré du droit de place depuis de nombreuses années ;
- la Jeune Chambre Économique et les diverses associations qui occupent l'un des deux chalets, alors la Jeune Chambre Économique, depuis deux ou trois ans, fabrique en partenariat avec le Lycée Professionnel des chalets à partir de matériaux de récupération. Elle occupe un des deux chalets où elle vend du Champagne et du vin chaud et depuis l'an dernier elle met à disposition d'associations locales le chalet, afin qu'elles puissent vendre différents produits, qui leur permettront par la suite de financer leurs actions au cours de l'année. Donc, toutes ces associations et la Jeune Chambre Économique sont exonérées de droit de place ;
- les Comités de Jumelages aussi qui, comme l'an dernier, les 19 et 20 décembre, donc les deux soirs de parade, occuperont un espace sous l'avancée des Halles, sont aussi exonérés du droit de place ;
- et également la société C.R.E.A.T.I.S., qui est organisatrice du Village de Noël et du Marché de Noël, qui sera installée place des Consuls et dont l'inauguration aura lieu le 12 décembre. Je vais revenir par la suite un petit peu plus en détail sur la convention qui est annexée et qui lie la Ville de Millau et la société C.R.E.A.T.I.S. pour l'organisation du Marché de Noël.

Je continue un petit peu avec la suite des exonérations et des participations financières. D'autre part, la Ville de Millau verse un montant de 150 € à la J.C.E. pour sa participation aux animations et aux festivités de Noël, voilà.

Donc, j'essaie de passer assez vite, quand même. Qu'est-ce qui est mentionné aussi ? Ah ! Oui, donc les associations, il est aussi mentionné que les associations partenaires bénéficiant d'une salle municipale durant le Festival « Bonheurs d'Hiver » seront exonérées des frais de fluides et de SSIAP, donc c'est toutes les associations qui participent, alors sans rentrer dans le détail du programme qui sera dévoilé la semaine prochaine, il y a quand même cette année une soixantaine d'associations qui participent à ce festival « Bonheurs d'Hiver », ça représente certainement plus de 600 à 700 bénévoles, donc c'est considérable. On est très heureux qu'autant d'associations et de bénévoles se fédèrent

autour de cet événement, progressivement. Alors, il y en a beaucoup autour de la parade, puisqu'il y a plus de 300 bénévoles autour de la parade de Noël. Si Élodie veut dire un mot ? Mais il y en a également sur l'ensemble des festivités qui sont proposées sur l'ensemble du festival et c'est vrai que sans ces associations, le festival ne pourrait pas avoir lieu, sans la très forte mobilisation des Services de la Ville également, ce festival ne pourrait pas avoir lieu, voilà, donc il faut..., c'est important de le souligner.

Peut-être deux mots sur la convention sur le Marché de Noël. Vous avez le détail qui est annexé de cette convention avec la société C.R.E.A.T.I.S. Alors peut-être souligner que contrairement aux Marchés de Noël qui ont été organisés il y a quelques années en arrière, il était important pour nous, que l'organisation de ce Marché de Noël ne coûte rien à la Collectivité, sinon nous ne l'aurions pas organisé, donc nous avons publié un appel à candidatures avec un certain nombre de contraintes, on va dire, ou en tout cas un cahier des charges. C'est la société C.R.E.A.T.I.S. qui a été sélectionnée suite à la publication de ce cahier des charges, la Société fabrique les chalets à Creissels, donc c'est du 100 % local, elle a acheté les matériaux à Millau, elle prend en charge leur installation, elle gère la location aux exposants : artisans ou commerçants, elle prend en charge le gardiennage et devra s'acquitter d'un forfait d'électricité en contrepartie bien évidemment, d'autant plus que ce Marché de Noël est considéré comme une animation supplémentaire dans le cadre des festivités, elle est exonérée du droit de place, voilà. Donc pour cette année, ça a mis un petit peu de temps à se mettre en place, donc on était partis sur la convention sur une quinzaine de chalets, on sera entre dix et quinze chalets, on va voir, on ne sait pas exactement combien de chalets on aura, donc c'est un début cette année. Il était important qu'on garantisse cette convention pour trois ans, puisque ça représente un investissement important pour le prestataire, c'est pour ça que c'est une convention qui a une durée d'un an renouvelable pour deux ans par la suite, avec comme objectif d'arriver à terme à une vingtaine, voire un petit peu plus de chalets. Donc le prestataire avance bien sur la fabrication des chalets, ils sont visibles à Creissels, si ça vous intéresse d'aller les voir, voilà. Donc, on commence doucement cette année sur une dizaine de chalets, on l'espère tout au moins et puis en espérant, que petit à petit ça s'étendra. Il faut savoir aussi que ça a un petit peu traîné, cette mise en place de cette convention, donc c'est un petit peu tard pour lui aussi pour trouver des locataires à hauteur peut-être d'une vingtaine de chalets, mais c'est quand même bien parti pour en avoir une dizaine de loués, voilà. On a souhaité aussi le..., alors ça on a beaucoup réfléchi à l'emplacement, on a beaucoup discuté, à partir du moment où les « Winter Games » nous ont fait part de leur souhait de ne pas s'installer sur la place des Consuls, puisque pour nous, il était évident que les bénévoles de cette manifestation, qui existe depuis de nombreuses années, étaient prioritaires. Comme ils nous ont fait la demande de se localiser plutôt à la salle René RIEUX pour cette manifestation. La place des Consuls se libérant ça nous a permis de localiser le Marché de Noël à cette place et effectivement à proximité des rues commerçantes ce qui nous semble être un point d'attractivité intéressant et pour essayer de contrebalancer l'attractivité peut-être un peu plus importante de la Capelle, puisque l'objectif du festival, bien évidemment, c'est de redynamiser cette période de l'année et d'attirer un public plus important à cette période de l'année, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, Madame ORCEL, très bien pour l'organisation de cette parade de Noël. On sait très bien que ça demande beaucoup de travail. Mais vous ne pouvez pas dire que ça ne coûte rien à la Ville ? »

Madame ORCEL

« Je parle du Marché de Noël ! »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, mais dans l'organisation, il y a bien des employés municipaux qui sont mis à disposition pour l'installation ? »

Madame ORCEL

« Pour le Marché de Noël ? Très peu, il y aura certainement un, comment ça s'appelle, un manitou, mais sinon il est quasiment autonome, même pour l'installation. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord. »

Madame ORCEL

« Oui, il est autonome quasiment pour tout, donc vraiment c'est minime, les frais pour la Ville sont vraiment minimes, enfin on ne peut pas faire moins de frais, je pense dans l'organisation. »

Monsieur RAMONDENC

« Merci, pour ces précisions. »

Monsieur le Maire

« Après si je peux me permettre, sur le reste du festival, c'est un festival qui est initié par la Ville, porté par la Ville et il est normal qui y ait un investissement de la part de la Ville. Monsieur LEFEVERE. »

Monsieur LEFEVERE

« Pour répondre à la question de Philippe, c'était important dans le cahier des charges et c'était demandé à la personne qui prendrait le sujet en charge parce que c'est une période de l'année à laquelle clairement, on a zéro disponibilité dans les agents, en plus du travail qui leur est déjà demandé parce qu'ils sont déjà très, très sollicités quoi, donc pour nous c'était important que l'installation justement ne génère pas de travail complémentaire, parce que tout simplement c'était pas possible, quoi. »

Madame ORCEL

« Mais les Services de la Ville, c'est vrai interviennent beaucoup sur ces festivités, il faut le souligner, parce que voilà, mais c'est une manifestation qui est portée par la Ville, avec la participation de nombreuses associations, mais il est normal que la Ville..., voilà. »

Monsieur le Maire

« Madame AYOT. »

Madame AYOT

« Oui, une précision qui a été incluse dans la convention aussi, c'est qu'on a donné la priorité aux commerçants de la Ville de pouvoir avoir un chalet, s'ils le souhaitent et ensuite on a demandé aussi au prestataire d'avoir recours à des commerces qui ne sont pas présents aujourd'hui dans la Ville, d'avoir une certaine diversification sur ce Marché en ayant des produits de qualité, puisque l'intérêt n'est pas d'avoir des produits « made in China » sur ce marché et donc priorité aux commerçants et ensuite une diversité de produits qui pourra être proposée. »

Madame ORCEL

« Et un tarif préférentiel pour les commerçants locaux aussi, c'est ce qui est demandé aussi dans la convention, voilà. Juste, je préciserai aussi sur le festival on a une aide cette année non négligeable du Conseil Départemental de 12 000 €, donc ça nous aide bien à financer ce festival, voilà, c'est important de le souligner. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous d'autres questions ? Donc je passe cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 09 :

9. "Attribution de subventions aux athlètes de haut niveau "

« Oui, la Ville de MILLAU souhaite soutenir les efforts des structures sportives qui accompagnent leurs athlètes au plus haut niveau national et international.

C'est pourquoi comme l'année dernière, comme l'année précédente nous avons établi un barème en fonction des moyens qui sont les nôtres et en fonction des résultats aussi des athlètes dans les différentes sections sportives de la Ville, donc nous avons alloué :

- 400 € pour les athlètes ayant fait un podium aux Championnats du Monde ou à des Championnats du Monde ;
- 300 € pour les athlètes qui ont fait des podiums Européens ;
- et 200 € pour les athlètes qui ont fait des podiums Nationaux.

Ce qui fait que plusieurs sections sont récompensées :

La section MJC KAYAK va recevoir 1 100 € ;

- pour les podiums de Mathieu DUMOUGIN, au niveau international, donc en Championnats du Monde ;
- celui de Thomas RICHARD au niveau de la Coupe d'Europe ;
- et puis ensuite Julien HELLO et Bruno LOPEZ au niveau National.

Le SOM ATHLETISME :

- avec Joana AIGOUY, qui a fait un podium aux Jeux Olympiques de la Jeunesse donc qui va recevoir 400 € ;
- et Merryl MBENG, qui est dite podium National va toucher 200 €, pour Merryl.

Donc un total de 600 € pour le SOM ATHLETISME.

Le SOM CYCLE :

- avec le titre de Championne du Monde de Marine CABIROU en junior est dite en descente touchera 400 €.

Le SOM NATATION pour cinq athlètes donc ;

- Medhi AGLI, 200 € podium National ;
- Enzo CHIOTTI, 200 € toujours un podium National ;
- Laura DRESSAYRE, 200 € aussi ;
- Lola BORTUZZO, 200 € ;
- et Adèle BRUNET, 200 €.

Donc cinq athlètes, ça fait 1 000 €.

Le SOM BADMINTON touchera 200 €, pour un podium National de Geoffrey BIZZERY.

Le SOM TIR touchera 800 € puisque :

- Valérian SAUVEPLANE est encore Champion de Monde, donc il y aura 400 € qui seront alloués pour lui ;
- et puis Judith GOMEZ et l'Équipe du SOM TIR qui sont Champions de France, voilà 200 € et 200 €.

Ce qui fait un total de 800 € pour le SOM TIR.

L'UNSS RUGBY, donc les Minimes, qui sont les féminines, qui sont Championnes de France, 200 €.

Et puis, la PETANQUE JOYEUSE, qui a fait un titre par équipe, 200 €.

Soit un total de 4 500 €. Rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci. A signaler que nous recevrons tous ces sportifs de haut niveau, le ? »

Monsieur RICHARD

« Alors oui, le samedi 19 décembre à 11 h, ça devait se faire en Mairie, mais il y a des mariages donc nous irons à la salle, sûrement à la salle de la Maladrerie.

Il y a une question qui a été posée en Commission des Sports et je vais revenir dessus, parce que c'est vrai qu'il est important de noter, effectivement il y a des gens qui font des podiums au niveau international et dans leur fédération et ce sont des titres vraiment majeurs, comme Valérian par exemple, comme Marine, comme voilà, les Kayakistes ou autres et d'autres font des podiums de niveaux nationaux en UNSS. Nous, ce que l'on regarde en toute chose c'est : un la formation, la cohésion et l'animation que ça peut amener au niveau de la Ville et voilà pourquoi il y a très peu d'écart en fait entre les titres nationaux et puis les titres internationaux, voilà, et en même temps parce qu'on n'a pas non plus les moyens d'aller au-delà sur les titres qui sont internationaux, vu le nombre de podiums qu'il y a cette année. Donc je félicite les sections, les entraîneurs et tous les bénévoles qui sont autour de ces champions, parce que des champions ça ne se fait pas tout seul. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi c'est au risque de paraître hors sujet j'imagine, mais j'aimerais quand même avoir un éclairage puisque nous sommes dans le sport, notamment quand je vois le Kayak, j'ai lu sur une publication que j'espère sérieuse à la page 107, que : « Le festival des sports et de musique de Millau » : les « Naturals Games », en l'occurrence, seraient menacés de délocalisation dans la région Lyonnaise, faute de subvention ». Est-ce qu'on pourrait avoir quelques informations ? S'il vous plaît ! »

Monsieur RICHARD

« Alors, je peux en parler. Les subventions directes et indirectes pour l'instant, elles ne bougent pas. Le festival des NG, donc c'est un festival que l'on soutient, que l'on espère soutenir le plus longtemps possible. Effectivement, comme toute association, ils demandent de plus en plus chaque année et effectivement ils laissent courir le bruit qu'ils pourraient être délocalisés en tout cas, on ne le souhaite pas et on les aidera toujours à la même hauteur. Voilà, pour les informations. Je crois pas qu'il y ait... »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas quel bruit court, moi ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui concerne la Collectivité il n'y a aucun bruit de délocalisation des « Naturals Games ». Que la Collectivité..., j'ai reçu les quatre coprésidents du CONG, du (Comité Organisateur des « Naturals Games »), il y a un mois de cela, je pense à peu près, pour travailler avec eux sur l'édition, non seulement l'édition 2015 mais aussi l'édition 2016 et si je ne me trompe pas constituera les 10 ans des « Naturals Games », donc voilà ce que je peux vous dire comme informations à l'instant « T » des informations que je peux vous donner, voilà. Monsieur RICHARD. »

Monsieur RICHARD

« Monsieur le Maire, je voulais juste rajouter que l'année dernière, la Ville a investi de l'argent à la Maladrerie pour mettre en place de gros tableaux électriques, qui ne servent pour l'instant qu'aux NG et qui pourront éventuellement servir pour d'autres concerts, mais qui ne servent qu'aux NG et c'est un investissement qui est échelonné sur plusieurs années, donc si on avait l'intention de leur « couper l'herbe sous les pieds », ça se saurait, parce que là, vraiment, c'est pas dans la logique. »

Monsieur le Maire

« C'était pas tout à fait..., vous n'insinuez pas ça ? Quand vous avez posé votre question, Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je n'insinue rien du tout et je me réjouis de vos réponses, mais là où le bât blesse, c'est que j'ai lu ça sur le programme d'un candidat aux Régionales dont une personne serait candidate sur une même liste à la page 107. »

Monsieur le Maire

« Alors, je vois le document sérieux auquel vous faites allusion... »

Monsieur DURAND

« Que j'espère sérieux... »

Monsieur le Maire

« Qui commet parfois des erreurs et je vous confirme que c'est une erreur et qu'aujourd'hui, je le dis et je le redis, les informations que nous avons, concernant non seulement l'édition 2015, mais l'édition aussi de préparation 2016, font que... »

Plusieurs élus

« 2017 »

Monsieur le Maire

« De 2017, pardon oui, parce que... 2016 pour la prochaine édition, 2017 pour l'anniversaire, tout le monde a rectifié. Voilà, j'ai reçu de façon tout à fait constructive les coprésidents du CONG. Madame PLATET. »

Madame PLATET

« Oui, j'ajusterai également qu'au titre de Vice-Présidente à la Communauté de Communes avec Monsieur PRETRE, nous avons également reçu les quatre vice-présidents et le discours est le même, il y a un profond soutien, il y a beaucoup de discussions autour, de justement, du prochain anniversaire en 2017. Donc, là non plus, les échanges et rapports sont au mieux et voilà. »

Monsieur DURAND

« Vous m'en voyez ravi ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur LEFEVERE. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui et les organisateurs sont intervenus hier sur les réseaux sociaux pour apporter un démenti clair à cette rumeur. »

Monsieur DURAND

« C'est une rumeur, qui est écrite sur un programme électoral, quand même, c'est fort embêtant ! »

Madame GAZEL

« C'est un peu pompier pyromane. »

Monsieur LEFEVERE

« Et, leur démenti est officiel. »

Monsieur le Maire

« Pompier pyromane, c'est un peu hasardeux, Madame GAZEL... »

Madame GAZEL

« Le Maire menacerait de délocaliser le festival, mais le Conseillé Régional hypothétique le sauverait. Donc, ... »

Monsieur le Maire

« Vous devriez écrire des films ! L'autre fois vous nous avez dit que vous aviez une grande culture cinématographique, vous devriez écrire des films ! Vous avez des scénarii parfaits ! Non... »

Madame GAZEL

« C'est vous qui l'écrivez Monsieur SAINT-PIERRE... »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas vous qui l'écrivez ! Je l'assume, je ne l'ai pas écrit et alors, en tant que Maire et en tant que candidat, je vous confirme que c'est une erreur et je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure sur notre soutien aux « Naturals Games », comme à toutes les autres manifestations événementielles à Millau, parce qu'il n'y a pas que les « Naturals Games », rappelons-le. Qui souhaite intervenir à nouveau ? Non, c'est bon. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste, je ne prendrai pas part au vote, là, comme j'ai mon gamin dedans, voilà, je veux rester... »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée, avec la précision que Monsieur CHIOTTI ne prend pas part au vote. Merci, Monsieur RICHARD. »

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote
(Nicolas CHIOTTI)**

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 10 :

10. "Comité consultatif – dossier de demande de subventions façades"

« Depuis plusieurs années, la Ville de Millau participe financièrement au ravalement des façades afin de rendre nos boulevards, nos rues plus attrayants. Une aide plafonnée est octroyée. Cette politique a permis de rénover de nombreuses façades. Cette campagne a pris un net regain d'intérêt depuis peu et le nombre de dossiers le prouve. Il a donc été décidé de mettre en place un Comité Consultatif, il sera chargé de donner un avis sur les dossiers sans intervenir sur l'avis de l'A.B.F., de participer à la valorisation du patrimoine, de réfléchir et de donner un avis simple sur un nouveau périmètre pour l'année suivante en fonction du bilan annuel et surtout communiquer sur toutes ces actions et donc garantir une bonne gestion des fonds alloués à cette action.

Ce Comité sera composé de sept membres :

- alors du Maire ou de son représentant ;
- deux titulaires de la majorité qui sont désignés, Claudes CONDOMINES et Patrick GINESTE ;
- deux suppléants de la majorité qui sont Madame Annie BLANCHET et Madame Karine ORCEL ;
- un titulaire de l'opposition, un suppléant ;
- le Directeur du Pôle Projets Urbains, Aménagement et Développement Territorial ou son adjoint ;
- le Directeur du Service Urbanisme et Aménagement ;
- et le service Patrimoine et Ville d'Art et d'Histoire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, nous avons..., alors, Monsieur NAYRAC vous a donné la liste des candidats titulaires et suppléants de la majorité. Nous avons proposé qu'il y ait un représentant de chaque opposition, un titulaire et un représentant de chaque opposition, en tant que suppléant, donc je pense que jusqu'à présent me semble-t-il nous n'avons pas eu de candidature. Donc, y a-t-il des candidatures ? »

Madame GAZEL

« Oui, alors chez nous, je suis candidate pour être titulaire et Claude ALIBERT pour être suppléant. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur RAMONDENC

« Bien, pour nous, moi je suis candidat aussi et Pascale BARAILLE suppléante. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc souhaitez-vous..., enfin je peux vous proposer donc de voter à main levée, si vous en êtes d'accord sur l'ensemble de cette liste que nous venons de compléter. Donc, êtes-vous d'accord pour le vote à main levée ?

S'il n'y a pas d'objection, je mets la délibération aux voix. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 11 :

11. "Subventions façades – périmètre 2016"

« Chaque année, la Municipalité délibère sur un périmètre pour allouer des subventions façades.

En 2015, il avait été volontairement choisi de réduire le périmètre et de le concentrer place de la Capelle et ses proches abords.

En 2016, ce périmètre est maintenu, mais complété par d'autres rues, boulevards en lien avec le schéma directeur de l'urbanisme, notamment le Voultre, et en fonction de l'O.R.I. Vous pouvez voir le plan, il est ci-joint en annexe.

La procédure d'attribution de cette subvention reste la même, excepté le rôle du Comité Consultatif.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver ce nouveau périmètre pour l'année 2016.

Est-ce que vous avez tous vu ? Est-ce qu'il y a des questions, sur le....»

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Simplement, je me réjouis de voir qu'on retourne au périmètre précédent et qu'on étend à nouveau à l'ensemble du Centre Ville et y compris à l'ensemble du Centre Ancien, le périmètre de subventions façades. C'est une bonne chose. »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, le périmètre, je ne vais peut-être pas trop..., moi non plus. Les critères ? »

Monsieur NAYRAC

« Les critères ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui. »

Monsieur NAYRAC

« Ben, ce sont un peu les mêmes, je crois il y a 2 000, il faut..., il y a 2 600 €, on peut, c'est aidé jusqu'à 2 600 €, ça doit être dans le périmètre désigné et il y a, comment, le dossier à déposer à la Mairie, qui est accepté, qui sera maintenant vu par le Comité et on décidera s'il y a lieu d'avoir une aide ou pas. Il faut savoir qu'il y a 50 % du total ne dépassant pas 2 600 €, 50 % des travaux ne dépassant pas 2 600 €, plus 10 % de la Communauté de Communes. »

Monsieur le Maire

« Et respectant..., pardon, respectant la charte de colorimétrie du Centre... »

Monsieur NAYRAC

« Ça, c'est ... »

Monsieur RAMONDENC

« Là..., est-ce que l'année prochaine, par exemple ou dans des années à venir, on pourrait intégrer d'autres rues. On pense en particulier à la rue Louis BLANC, je sais que c'est un peu particulier, mais c'est vrai que quand on passe dans cette rue, c'est.... Elle aurait peut-être besoin de ravalement de façades, quoi, donc. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, c'est vrai... »

Monsieur le Maire

«Pardon..., la rue Louis BLANC sera impactée dans les années à venir, dans le cadre des aménagements des quais Sully Chalies, je parle bien des quais Sully Chalies et du secteur Bompaire avec la rue Louis Blanc, donc à partir de ce moment-là, effectivement il y aura une intervention sur la rue Louis BLANC, voilà.

Avez-vous d'autres questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 :

12. "Convention de servitude de passage de réseaux : Commune / E.R.D.F."

« Alors, E. R. D. F. souhaitant améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique rue du Rajol.

La solution technique retenue par E.R.D.F. nécessite une autorisation de passage de ce réseau, en servitude sur la parcelle cadastrée, je vous en passerai, propriété de la Commune. C'est tout simplement, c'est une .., c'est des travaux, qui doivent être créés avant les travaux qu'on envisage rue du Rajol, qui vont débiter début janvier.

En conséquence, il est nécessaire de consentir à E.R.D.F. une convention de servitude de passage de réseau sur cette parcelle, selon les conditions déterminées dans la convention et la délibération ci-jointe. Vous pouvez voir si vous avez en annexe, s'il y a le plan exactement du réseau électrique qu'il y aura en souterrain. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 13 :

13. "Convention de servitude de passage E.R.D.F. - les Ondes / Bêches"

« Alors, c'est E.R.D.F. qui souhaite encore procéder à la création d'une ligne électrique.

Dans ce but, une extension du réseau H.T.A. est nécessaire. Cette extension se fera, en servitude sur les propriétés de la Commune cadastrées AP 597 et BH 30. Pour les situer, elles se trouvent un peu devant le pôle E.R.D.F., qu'il y a actuellement, qui passe au niveau de la « Pépinière BOYER ».

Il est donc nécessaire de consentir à E.R.D.F. les servitudes de passages de réseaux nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14. "Quartier de Bêches : Cession RIBIER / Commune de Millau"

« Alors, en août 2012, la Commune a constitué un dossier de première analyse en vue de solliciter le « Fonds Barnier ». Ce fonds a pour but de financer l'expropriation de biens exposés à certains risques naturels menaçant gravement des vies humaines.

Monsieur le Préfet de l'Aveyron a fait connaître à la Commune la décision prise par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, d'autoriser la Commune à engager sans délai, la procédure d'expropriation sur la base du dossier de première analyse susvisé.

Le dossier d'Enquête Publique et d'Enquête Parcellaire préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation sont, à ce jour, en cours de constitution et concernent six habitations indissociables. Néanmoins, les négociations amiables se poursuivent avec les propriétaires concernés, en vue de parvenir à un accord amiable.

C'est ainsi que Monsieur et Madame RIBIER se sont présentés à la Mairie et ont proposé leur bien au prix des Domaines, ce qui va être effectué. Donc, ce montant sera de 143 800 €, qui correspond à l'avis que le Domaine avait donné sur cette propriété-là.

Il est donc demandé au Conseil :

- l'autorisation d'acquérir à Madame Chantal RIBIER et à Monsieur Jean-Louis RIBIER la parcelle cadastrée, qui correspond à leur propriété, au prix de 143 800 € ;
- de constituer un dossier de financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et l'acte notarié à intervenir. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. Y a-t-il des questions ? Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, encore Monsieur NAYRAC sur le quartier de Bêches, donc le C.E.R.E.M.A., c'est donc un laboratoire d'État, c'est ça, le C.E.R.E.M.A., c'est le ... »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, est-ce que, au mois d'octobre, vous n'avez pas reçu un rapport dans vos locaux de l'urbanisme du C.E.R.E.M.A. indiquant qu'il n'y avait pas de mouvements profonds de terrain ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors, tout ça maintenant, ça ne fait plus partie de nos pouvoirs, maintenant c'est passé au niveau de l'État. État qui a décidé de l'expropriation et en fonction de diverses études qui avaient été faites sur le terrain. L'étude majeure sur laquelle on se bat, c'est celle qui a décidé que le terrain était glissant, que le terrain était dangereux, que des habitations pouvaient créer un danger pour ses habitants. »

Monsieur RAMONDENC

« Bon. Vous voulez, donc exproprier l'ensemble des habitants du secteur, je suppose ? »

Monsieur NAYRAC

« Ah ! Moi, je ne veux pas exproprier... »

Monsieur RAMONDENC

« Mais c'est quand même la Commune, qui a lancé le... »

Monsieur NAYRAC

« L'État a décidé d'exproprier tous les propriétaires de cette zone... »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, mais sous couvert d'une enquête lancée par la Municipalité. »

Monsieur NAYRAC

« Ah ! Non, non, c'est une enquête, c'est une enquête poussée par l'État, une enquête publique de l'État, par le Ministère que je vous ai cité, et nous on n'a plus de « main libre » sur cette expropriation. »

Monsieur RAMONDENC

« Bon. Admettons. Après les expropriations, que comptez-vous faire de ce secteur ? Est-ce que vous avez réfléchi à ça ? »

Monsieur le Maire

« C'est assez clair, Monsieur RAMONDENC. Il y a ... Aujourd'hui, dans la situation et dans la procédure actuelle, il ne nous appartient pas de juger de l'opportunité ou pas de l'opération. Il y a eu des enquêtes qui ont été lancées sur la nature des mouvements de terrains. Il a été reconnu, pas par moi, je ne suis pas spécialiste, je ne suis pas technicien, il a été reconnu un secteur glissant et un périmètre qui a été déterminé, Monsieur NAYRAC l'a rappelé tout à l'heure avec six parcelles indissociables. Sur cette base-là, il a été intégré que ces six parcelles seraient acquises par les Pouvoirs Publics dans le cadre de ce qu'on appelle « Le Fonds BARNIER ».

« Le Fonds BARNIER », ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est la Ville qui fait l'avance du montant des acquisitions et que « Le Fonds BARNIER » rembourse la Ville du montant des acquisitions. Bon, pour en faire quoi ? La solution est très simple. C'est que si elles sont acquises et c'est le propre de ces zones en zone de risques majeurs pour

glissements, c'est la destruction de ces zones et la stabilisation des terrains. Le processus est très clair, il n'est pas établi par la Commune de Millau.

Ensuite, ce qu'il faut rappeler, c'est qu'il y a une Enquête d'Utilité Publique, c'est ce que vient de dire Monsieur NAYRAC, qui est en cours. S'il y a ... et je le répète parce que je l'ai déjà dit dans ce Conseil, s'il y a des souhaits ou des volontés de contester les études qui ont été faites par le C.E.R.E.M.A., c'est le moment dans l'Enquête d'Utilité Publique, pardon et auprès de l'enquête, auprès de..., du Commissaire Enquêteur, pardon, de faire remonter ces pièces et ces éléments complémentaires au dossier pour que le Commissaire Enquêteur puisse intervenir dans la procédure. Aujourd'hui, c'est du recours de l'Enquête d'Utilité Publique.

Cette Enquête d'Utilité Publique, et c'est l'objet des deux délibérations que nous avons à prendre ce soir, n'empêche pas des négociations à l'amiable et des sessions à l'amiable. Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« Non, enfin comme il y a deux mois, l'avant dernier Conseil Municipal, donc fin septembre, j'ai reçu comme tous les Conseillers Municipaux, je suppose, une lettre de Monsieur PEREZ expliquant un petit peu toute la procédure, quoi, et donc moi je l'ai découvert en lisant tout et bon, on peut être surpris de cette procédure, quoi, voilà. »

Monsieur le Maire

« Quelle procédure ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ben ! La contre-expertise faite d'expropriation, quoi, parce que d'un côté il met qu'il y a trois points qui ont été vérifiés et sur les trois points, il n'y en a que deux qui fonctionnaient, un n'était pas aux normes. »

Monsieur le Maire

« J'ai aujourd'hui, Monsieur CHIOTTI, j'ai reçu, tout comme vous, à plusieurs reprises et depuis longtemps les représentants des riverains de ce secteur, donc je suis les pièces et j'ai vu tous les documents. Aujourd'hui, ce que je dis, c'est que s'il y a des procédures de contestation, elles ne sont pas devant les Services de la Ville, c'est devant Monsieur le Commissaire Enquêteur, qui sera en charge de la D.U.P. au nom de l'État. Je ne porte aucun jugement sur la nature des pièces qui nous sont fournies par les riverains et les représentants des riverains, je dis simplement : « Aujourd'hui, vu l'état de la procédure et le niveau où nous en sommes dans la procédure, c'est auprès du Commissaire Enquêteur qu'il faut les porter et porter la contestation. »

Monsieur NAYRAC

« On n'a plus la main. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je vous propose de passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. La délibération est donc adoptée. »

Adoptée par : 33 voix pour

2 Abstentions

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 15 :

15. "Quartier de Bêches : Cession ALBIGES / Commune de Millau"

« Alors, je ne vous répéterai pas, je ne redirai pas la délibération, sauf qu'il s'agit d'une propriété appartenant à Monsieur Jean-Louis ALBIGES, c'est pas une maison, c'est pas un bâti, c'est tout simplement un terrain vierge qu'on achète pour la somme de 13 800 €, voilà. Ce montant sera intégralement pris en charge aussi par « Le Fonds BARNIER ».

Il est donc demandé :

- d'acquérir à Monsieur..., à ce propriétaire Monsieur ALBIGES, la parcelle cadastrée ;
- de constituer un dossier de financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et l'acte notarié à intervenir.

Je rajoute un petit détail, les maisons seront démolies au ras du sol, c'est-à-dire qu'on ne touchera pas les fondations, c'est à nous qu'incombe la responsabilité, pour éviter tout glissement de terrain. Simplement. Alors, je rajouterai que si vous voulez voir j'ai quelques photos, justement de la première propriété, qui m'ont été amenées, vous verrez quand même que ça semble risqué d'habiter dans ces maisons. Dans cette maison-là ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il d'autres questions ? »

Monsieur RAMONDENC

« C'est pas une question, mais c'est pour répondre à Monsieur NAYRAC, ce n'est pas d'aujourd'hui. Les différentes Municipalités ont accordé des Permis de Construire, donc moi le seul souhait, mais bon c'est en dehors de ce qui se passera, c'est bien sûr qu'il y a certaines personnes qui aimeraient continuer à vivre chez elles, tranquillement. Bon après ! »

Monsieur le Maire

« Mais, nous sommes tous sensibles à cet aspect humain des choses, alors quand vous dites des Municipalités qui ont donné des Permis de Construire. Il faut remonter dans le temps quand même et par contre ce que je tiens à vous faire remarquer et je pense que Monsieur ALIBERT pourra aller dans ce sens, c'est que c'est un sujet qui a été..., sur lequel la totalité des équipes, des trois, en tout cas des deux dernières équipes municipales ont eu à être saisies et toutes vont dans le même sens, puisque la procédure suit, j'allais dire, légitimement son cours.

Je vous propose de passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée par : 33 voix pour

2 Abstentions

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 16 :

16. "Cession Commune de Millau / SCI Immobilier FRANÇOIS"

« Alors, il s'agit tout simplement d'une régularisation foncière, la SCI IMMOBILIER FRANÇOIS est propriétaire d'un ensemble industriel situé sur une parcelle, avenue de l'Europe.

Dans le but d'accroître son activité sur la Commune, cette SCI a souhaité réaliser une extension de bâtiment. Dans ce cadre, et afin de régulariser la situation existante sur le terrain, elle a mandaté un géomètre afin de réaliser un bornage de sa propriété, et sollicité de la Commune l'alignement de sa propriété au droit de l'avenue de l'Europe.

Cet alignement fait apparaître la nécessité d'une régularisation foncière, par la cession à la SCI IMMOBILIERE FRANÇOIS de deux emprises, situées en bordure de voirie, une de 237 m² et l'autre de 42 m².

Cette cession se fera au prix de 8 370 €.

Il est donc demandé au Conseil

- de permettre de déclasser du domaine public communal ces deux emprises de 237 m² et 42 m², situées en bordure de la voie avenue de l'Europe, d'intégrer ces portions déclassées dans le domaine privé de la Commune, de céder à la SCI ces emprises au prix de 8 370 € ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cet échange. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question. Alors pour le compte-rendu je n'ai pas signalé sur la délibération n°15 deux abstentions. Merci. Donc, délibération 16 que je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 17 :

17. "Cession droit de bail – locaux 17, boulevard de Bonald"

« L'ancien Loto, les locaux sont situés, donc 17, boulevard de Bonald à Millau, propriété de la Commune, et sont loués à bail commercial à Monsieur et Madame YCHE depuis le 1^{er} Juillet 1974.

Maître DU CAILAR, Notaire, est chargé de la vente du fonds de commerce situé et exploité dans ces locaux, à Monsieur Joël CANITROT.

L'intervention de la Commune, bailleur, dans l'acte de vente de ce fonds sera nécessaire, notamment pour dispenser l'acquéreur des formalités de signification prévues par l'article 1690 du Code Civil.

C'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère en vue de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'intervenir dans l'acte de cession du droit au bail. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Délibération adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Vous avez eu, Monsieur le Maire, la gentillesse de me répondre à l'une des questions que nous avons posées lors des précédents Conseils Municipaux. Il y a encore deux éléments sur lesquels on n'a pas eu de réponse, Madame ORCEL sur les films «Arts et Essais», bon j'attendais la fin, je suis hors sujet, mais on s'est engagé à ...»

Monsieur le Maire

« Non, non vous aviez posé des questions et il est normal qu'on vous réponde.»

Madame GAZEL

« Merci.»

Madame ORCEL

« Alors, on n'a pas le bilan 2015, bien évidemment donc voilà, mais sur 2014, je vais vous donner depuis 2012, puisque le délégataire est là depuis 2012 :

- en 2012, il y avait eu 287 films projetés, 144 films différents classés «Arts et Essais», soit 50 % ;
- en 2013, 320 films projetés, 130 films «Arts et Essais», soit 40 % ;
- en 2014, 360 films projetés, 153 films «Arts et Essais», soit 42 %.

Donc, il n'y a pas de baisse en tout cas en 2014, c'est vrai qu'en ..., oui à 2 % près, la différence n'est pas énorme, mais ça reste constant. Alors, il est vrai que les personnes qui vont souvent au cinéma, et cinéphiles donc, on pu remarquer qu'éventuellement pendant les vacances il y avait une baisse de projection de films d'«Arts et Essais». Mais c'est aussi une question de..., économique pour le délégataire qui, à cette période-là, projette peut-être un petit peu moins de films. Après, il faudra voir éventuellement quand même sur le bilan de 2015 ce qu'il en est, mais voilà, il n'y a pas de raison qu'il y ait de baisse, en tout cas pas de la volonté de la Municipalité, bien au contraire, puisque notre souhait c'est que ça continue dans cette politique culturelle-là, en ce qui concerne le cinéma, voilà. Et, sinon nous avançons après sur..., mais on y reviendra prochainement sur les travaux en tout cas de rafraîchissement du Cinéma, voilà.»

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, il y avait un autre point ? »

Madame GAZEL

« Oui, il y avait un autre point, c'est lors du Conseil Municipal qui remonte un peu, du 28 mai, nous avons demandé à Monsieur CONDOMINES, qui est absent ce soir, donc c'est dommage, mais je pose quand même la question, d'être destinataires des comptes-rendus de Conseils d'Administration de l'OPH, vu que l'opposition de gauche n'est pas représentée au sein du Conseil d'Administration de l'OPH. Vous aviez été d'accord, sauf que depuis, ou il n'y a pas eu de Conseil d'Administration à l'OPH, ce dont je doute, mais en tout cas nous n'avons toujours rien reçu.»

Monsieur le Maire

« Je réitérerai cette demande auprès de Monsieur CONDOMINES. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Puisque nous en sommes aux requêtes qui n'ont pas abouti, moi aussi au Conseil Municipal du 17 décembre 2014, ça date un peu, j'avais demandé les comptes-rendus des CAP et CTP. J'ai eu celle du 5 décembre 2014 qui était très édifiante d'ailleurs, et depuis plus rien. Alors, là aussi, est-ce qu'il y en a eu ou est-ce qu'il n'y en a pas eu, je ne sais pas. Je n'ai pas été destinataire en tout cas. »

Monsieur DIAZ

« On n'avait pas compris que c'était une demande permanente. »

Monsieur DURAND

« Ah ! Excusez-moi. Alors, j'aimerais avoir tous les comptes-rendus, s'il vous plaît ! »

Madame GAZEL

« Alors, pareil pour l'OPH ! C'est permanent.»

Monsieur DURAND

« C'est permanent.»

Monsieur le Maire

« Oui, il y a eu, bien sûr, d'autres CTP et moins de CAP, forcément, mais il y a eu d'autres CTP. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Juste une demande, lundi 30 novembre, je dois participer à trois commissions ou en Communauté de Communes ou en Mairie à la même heure, ou quasiment à la même heure. Donc, si vous pouviez regarder un peu si c'est... »

Monsieur le Maire

« Mais, nous essayons de faire, mais les calendriers, les calendriers qui sont calés vis-à-vis des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires font qu'il y a parfois des télescopages. Mais, j'en suis bien désolé. Mais on ..., du moins en tout cas à la Mairie, on essaie de le gérer, mais c'est pas toujours facile.

Bon, y a-t-il d'autres doléances ? Bien.»

Madame GAZEL

« ?????????????? »

Monsieur le Maire

« Non, non, on finit de bonne heure, c'est de bonne heure, là, donc on avait un peu de temps. »

Monsieur DIAZ

« Des demandes de cette nature c'est... »

Monsieur DURAND

« Allez, encore une doléance. Vous vous étiez engagés à ce qu'on vote le budget avant l'année civile ? Donc, si j'ai bien compris au Conseil Municipal du 17 décembre, nous allons parler..., nous allons avoir le Débat d'Orientation Budgétaire, pour un budget qui sera à voter en 2016, pardon. »

Monsieur le Maire

« Alors, il sera voté en janvier 2016. Le DOB sera présenté lors du Conseil de décembre, pour une raison comptable très basique, c'est qu'on attend d'avoir un peu plus d'informations sur les évolutions des baisses de dotations et tous les éléments comptables qu'il nous faut pour tenter d'avoir une photographie la plus juste possible au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, voilà. Mais, par contre on votera en tout début d'année 2016 le budget, voilà. Bien. Oui. »

Madame PLATET

« Non, c'est hors sujet aussi, mais pour conclure, on va dire, juste sur une touche plutôt sympathique. On parlait tout à l'heure..., Karine parlait tout à l'heure des fêtes de Noël, c'est vrai que je suis tout particulièrement au cœur de la parade et c'est vrai que voilà, je voulais souligner parce que ce qui se passe en ce moment avec justement, tous ces gens qui se fédèrent autour de la parade, c'est assez fabuleux et exceptionnel, beaucoup de travail, de déco, de couture enfin vraiment tout un tas de choses, et j'espère qu'effectivement on va pouvoir se délecter de beaux spectacles en cette fin d'année et toutes les bonnes volontés sont également les bienvenues, parce que ce n'est encore pas fini, il y a encore beaucoup de travail pour pouvoir arriver jusqu'au 19 décembre, en tout cas, plus précisément pour la parade, voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Comme je n'ai pas reçu de questions diverses ! La séance est donc levée. Merci beaucoup. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2015

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de Millau,

Nicolas LEFEVERE

Christophe SAINT-PIERRE

